

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

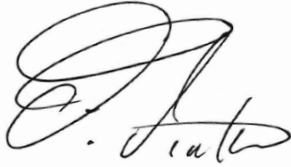
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte,

Que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix tenue le 7 avril 2026, qu'un avis de motion fut donné par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 759-2026 intitulé « **Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux** ».

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 8^e jour du mois d'avril 2026.




Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 8^e jour du mois d'avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois d'avril 2026.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier